

Parents

ATELIER TREMPLIN PASS' SPORT FORME

Je soussigné(e),

(1) NOM et prénom du responsable légal (e) :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Email :@.....

(2) NOM et prénom du responsable légal (e) :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Email :@.....

NOM et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Nom de l'école :

Autorise l'enfant à pratiquer des activités sportives proposées dans l'atelier tremplin. oui non

Atteste que l'enfant nommé ci-dessus bénéficie d'une ASSURANCE responsabilité civile. oui non

Autorise les organisateurs à prendre des mesures nécessaires, durant l'accueil de l'enfant, en cas d'URGENCE MEDICALE. oui non

Aide mon enfant, avec les conseils de l'éducateur, à trouver un club de sport durant l'année pour une inscription à la rentrée prochaine. oui non

Autorise mon enfant à RENTRER seul : oui non

Autorise mon enfant à être photographié dans le cadre de l'activité et oui non

Fait à, le

Signature des responsables légaux,

Pass'Sport Forme c'est :

→ Découvrir de nouvelles activités

→ Améliorer sa condition physique

→ Se sentir mieux dans son corps

→ Prendre plaisir à bouger

Tu as entre 7 et 17 ans...

En sport, tu te trouves en difficulté à cause de ton poids...

...et tu aimerais que ça change !

→ Je m'informe

Je regarde le clip vidéo sur internet et je viens essayer une séance pour bien comprendre le déroulement des ateliers tremplins

→ Je m'engage

Ma décision prise, je consulte mon médecin, je remplis la plaquette avec mes parents et je vais à toutes les séances

www.reppop-bfc.com



Lieux et horaires :

Activités multisports :

Tous les mercredis

- De 16h à 17h

Au gymnase de Mervans

10€ par trimestre

Conditions particulières :

Pass'Sport Forme est un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 7 à 17 ans ayant des problèmes de surpoids. C'est un atelier tremplin qui a pour objet d'accompagner chaque jeune à devenir autonome dans ses activités physiques et être pleinement acteur de sa santé.

Ces ateliers éducatifs s'inscrivent dans une démarche de soins. **Il est important que votre enfant suive l'ensemble des séances** et de prévenir l'intervenant en cas d'absence.

Le document ci-contre (partie parent et médecin) doit être remis à l'inscription.

Pour que votre enfant puisse faire du sport dans de bonnes conditions, n'oubliez pas quelques règles de bon sens : survêtement ou short, baskets, bouteille d'eau.

Renseignements :

Préinscription téléphonique auprès de :

Benjamin GENIAUX, enseignant en Activité Physique Adaptée

06 70 19 80 94

Ce document doit être remis à l'inscription, faute de quoi votre enfant n'est pas assuré en cas de dommages corporels au cours de l'atelier.

PASS' SPORT FORME

Médecin

PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET/OU SPORTIVE ADAPTÉE ⁽²⁾

Je soussigné(e),

Docteur :

Lieu d'exercice :

Date :/...../.....

certifie avoir examiné, le (la) jeune

Nom, Prénom :

Né(e) le :

Ce jour, il (elle) pèse : et mesure :

Et qu'il (elle) ne présente pas de contre-indication médicale cliniquement décelable à une activité physique adaptée à ses capacités. Préconisation d'activité et recommandations :

aménager les activités physiques qui sollicitent les articulations et en particulier les articulations suivantes :

chevilles genoux hanche épaule rachis autre

→ La douleur doit être un signe d'appel pour arrêter l'activité.

aménager les activités physiques qui sollicitent les fonctions cardio-respiratoires :

privilégier les activités d'intensité modérée de durée prolongée.

permettre au jeune de faire des pauses pendant l'effort si nécessaire.

→ L'essoufflement excessif doit être un signe d'appel pour aménager l'activité.

autres recommandations (à préciser):

Signature et cachet du médecin :

(1) Dispositif d'Activité Physique Adaptée pour les patients atteints de maladies chroniques hors ALD présentant des facteurs de risque, dans le cadre de la stratégie nationale Sport Santé 2019-24.

(2) Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant. La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie